

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025, les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT 2025-1408-03**

« **Règlement 2025-1408-03 modifiant le règlement 2019-1408 concernant la régie interne des séances du conseil** »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :  
Par le conseil : 1<sup>er</sup> avril 2025

### **RÈGLEMENT 2025-1530**

« **Règlement 2025-1530 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Chambly** »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :  
Par le conseil : 1<sup>er</sup> avril 2025

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://ville.chambly.qc.ca/reglements-municipaux/>.

DONNÉ à Chambly,  
Ce 7 avril 2025



M<sup>e</sup> Nancy Poirier  
Greffière

QUÉBEC  
VILLE DE CHAMBLY

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlements 2025-1408-03 et 2025-1530**

Je soussignée, M<sup>e</sup> Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 7 avril 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.



M<sup>e</sup> Nancy Poirier  
Greffière